

# LA GAZETTE

n°9  
octobre 2022

## Lumichonne



### LE MOT DU MAIRE

Ce nouvel exemplaire de la Gazette nous offre l'occasion de vous inviter à découvrir le premier sentier permanent Lumichon et ses belles couleurs automnales (voir photo ci-dessus).

Ce numéro prolonge le plaisir que nous avons eu cet été en nous retrouvant, sous une belle météo, lors de manifestations aussi traditionnelles qu'appréciées.

En effet, en cette fin d'année, FESTI LUMES vous proposera des moments forts (Soirée Beaujolais, Téléthon, repas festif du nouvel an). Puis, en 2023, une soirée Cabaret sera ajoutée au programme.

Dans un autre registre, les cours informatique vont redémarrer, en attendant, en 2023, les cours d'anglais. Tout cela contribuera sans aucun doute à enrichir notre vie, à la rendre plus joyeuse et passionnante, ce qui est bien nécessaire en ces temps troublés.

Comme c'est son rôle, l'équipe municipale s'attache et travaille à alléger le poids des mauvaises nouvelles.

Face à une inflation croissante, nous avons choisi de ne pas répercuter les hausses qui nous incombent (coût de l'énergie et des matériaux,

devis réévalués des artisans et des prestataires) sur les habitants.

Ainsi, vous avez pu constater le gel des différents taux communaux lors du paiement de vos impôts fonciers.

Cela nous oblige et nous obligera à la plus grande rigueur dans la tenue du budget communal mais c'est ainsi que nous envisageons notre action, avant même cette conjoncture.

C'est cette même exigence qui permet de continuer à investir pour faire de notre village un lieu où il fait bon vivre :

- La vidéo protection, bientôt en service, améliorera notre sécurité.
- Les panneaux photovoltaïques, installés sur le toit rénové de la salle des fêtes, seront une source de revenus.
- Les études concernant l'ouverture d'une agence postale communale sont terminées et la consultation des entreprises va pouvoir commencer avant la fin de cette année. Cette ouverture nous restituera un service essentiel par sa capacité à faciliter la vie des habitants.
- Pour la fin de cette année, le remplacement de la main courante du terrain de football est acté ainsi que la pose de filets pare ballons.

Enfin, comme je m'y suis engagé, et ce durant toute la durée de ce mandat, dans un souci de transparence et d'explication, je vous invite à une seconde réunion publique le lundi 7 novembre à 18h30 à la salle des fêtes pour expliquer nos démarches à propos de tous ces sujets. Ce sera également l'occasion d'échanger sur bien d'autres thèmes.

Je vous souhaite maintenant une bonne lecture, vous donne donc rendez-vous pour tous ces moments d'échanges et reste à votre entière et quotidienne disposition.

Olivier PETITFRERE

### SOMMAIRE

- P. 1 Le mot du Maire
- P. 2 Nos amis les chiens  
Les référents de quartiers
- P. 3 Cela s'est passé à Lumes  
Bilan badges d'accès aux déchetteries  
La rentrée aux écoles
- P. 4 Accueil de Loisirs de Lumes
- P. 5 Réservez vos dates !
- P. 6 à 9 Vieux Lumes
- P. 10-11 Les Associations
- P. 12 Informations diverses

## REUNION PUBLIQUE

Lundi 7 novembre à 18 h 30

salle des fêtes de Lumes

## POUBELLES ET DISTRIBUTEURS DE SACS A CROTTES POUR LES CHIENS



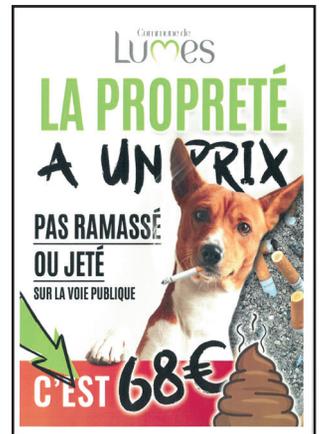
Rappel des emplacements :

- 1- Route de Nouvion (à l'entrée de la Rue des Sittelles)
- 2- Route de Nouvion (à l'arrêt de bus du Rult des Fourneaux)
- 3- Route de Nouvion (au niveau de la gare)
- 4- Grande Rue (au croisement de la Rue Madoulet)
- 5- Croisement : Allée des Jonquilles, Rue de la Poste et Chemin de la Corde
- 6- Croisement : Chemin de l'Etang et de La Leupierre
- 7- Croisement : Rue du Pont et Rue du Puits
- 8- A côté de l'arrêt de bus à Romery



Nous vous rappelons également :

- qu'il n'y a plus de distributions de sacs au guichet de la mairie
- l'article 12 de l'arrêté n° 2009-108 : *Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, y compris en chenil, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive. Les déjections canines sont autorisées dans les seuls caniveaux à l'exception des parties de ces caniveaux qui se trouvent à l'intérieur des passages pour piétons. En dehors de ces cas précités, les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces de jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique. La loi impose de ramasser, par tout moyen approprié, les crottes de son chien. C'est une règle élémentaire de savoir vivre, de devoir citoyen. C'est une preuve de civisme. C'est un geste simple.*



## MODIFICATIONS DES REFERENTS DE QUARTIERS DANS CERTAINS SECTEURS

### Référents de secteurs

**Olivier PETITFRERE  
& Anne-Elisabeth DUEZ**  
Rue de Mézières - Le Globe - Route de Vivier

**Jean-Pol LEDOCQ**  
Grand Rue - Rue de l'Eglise

**Annick THELIER**  
Rues : Madoulet - du Pont - du Puits - Verte - des Mines

**Pascal LAUX**  
Rue de Nouvion (jusqu'à l'entrée du Rult des Fourneaux) - Cités des Tuileries

**Laurent NICLOUX**  
Lot Saint-Brice - La Barre - Le Cercueil - Ferme de l'Espérance

**Eric DEREGARD  
& Peggy GUILLON & Bastien JAISON**  
Lots : Rult des Fourneaux - Rucher

**Michaël JACQUES**  
Cités du Maroc - Allées : Bleuets & Muguet

**Nadia BOROWY**  
Lot du Val Fleury - Chemin de la Leupierre

**Sylvain LIEBEAUX**  
Allées : Jonquilles & Pervenches  
Chemin de la Corde

**Murielle AMBERT**  
Rues : des Ecoles - de la Poste - de la Gare  
& Place Pol Renard

**Ludivine RIVIERE  
& Guillaume MALHERBE**  
Lotissement de la Joie de Vivre



**LUMES**

**De jeunes bénévoles à l'honneur**

À l'occasion du forum des associations, qui vient de se dérouler à Lumes, Tanguy Jacquier a reçu le premier prix du challenge jeune bénévole pour son engagement associatif, de la main de François Ruiz président du Comité départemental des Médillés jeunesse et sports et de l'engagement associatif (CDMJS EA-08). Huit autres candidats ardennais ont été également récompensés. Le jeune Tanguy 23 ans résidant à Lumes, œuvre depuis 2015 dans l'association Section UNC Lumes-Vivier-au-Court, en qualité de porte-drapeau. Depuis deux ans, il assure le secrétariat de la section. Tanguy participe avec assiduité aux différentes cérémonies et reste très disponible au sein de l'association. Pour ces jeunes au parcours méritant, qui viennent d'être récompensés, l'implication dans les associations, démontre que l'engagement n'est pas réservé aux adultes.

**EXPOSITION SUR L'EXODE DE 1940**

**LUMES**

**Exposition et animations sur le thème de l'exode**

La bibliothèque de Lumes a présenté tout au long du mois de juin une exposition sur « les gamins de l'exode », prêtée par la Bibliothèque départementale des Ardennes. Diverses animations ont ainsi été organisées : causerie sur l'exode avec des témoignages de personnes qui ont vécu ces tragiques événements, visite du musée Guerre et paix de Novion-Porcien et une rencontre a eu lieu dans la classe de CM1-CM2 avec Thierry Alexandre, président de l'UAFFI qui est venu évoquer cette période, de la drôle de guerre, l'invasion et l'exode. Les enfants ont pu poser de nombreuses questions portant sur la résistance et les faits de guerre.



**DEPART EN RETRAITE DE NOTRE INSTITUTEUR**

**LUMES**

**Le maître d'école vient de prendre sa retraite**

Philippe Saint-Mard, professeur des écoles de Lumes a pris sa retraite en cette fin d'année scolaire. À cette occasion la municipalité a organisé une réception et le maire Olivier Petitfrère a retracé son parcours : Philippe est entré à l'École normale en 1981, après trois ans de formation et un an de service militaire, il a été nommé pour son premier poste à Belleville-et-Châtillon-sur-Bar en éducation spécialisée. Il y reste quatre ans, puis il fait un passage de quatre ans à Saint-Germainmont où il enseigne dans la classe de CP-CE1, ensuite c'est à Flize qu'il est nommé dans la classe de CM1-CM2. Quatre ans plus tard, il arrive à Lumes, il y restera 25 ans avec principalement des classes de CE2-CM1, et c'est avec une classe de CE1 qu'il termine sa carrière. Désormais, il va pouvoir s'adonner à ses passions avec des randonnées, du jardinage et du vélo.



**BADGES D'ACCES  
DECHETTERIES COMMUNAUTAIRES**

**POINT DE SITUATION SUR LA DISTRIBUTION**

Ardenne Métropole vous informe, au 14/10/2022, de l'état d'avancement des envois de demandes de badges aux particuliers.

demandes de badges	16 779
badges envoyés	11 264
badges restant à envoyer	5 515
cumul prévisionnel envoi badges	4 000
delta : badges non envoyés	1 515

**ECOLE DE LUMES : RENTRÉE 2022 - 2023**

L'école de Lumes accueille 139 élèves de la PS au CM2 (6 classes), ainsi que deux nouvelles enseignantes :  
- Mme Brizzi qui a en charge la classe de CM1/CM2  
- et Mme Azkri qui vient en décharge de direction les lundis et un vendredi par mois dans la classe des PS/MS.

Notre collègue, M Saint-Mard, a fait valoir ses droits à la retraite au 1<sup>er</sup> septembre de cette année, il vogue donc vers de nouvelles aventures ...

De nombreuses actions attendent les élèves de Lumes tout au long de l'année. Elles vous seront détaillées dans la gazette annuelle.

La Directrice de l'école de Lumes,  
Mme Hélène BERKACHE



Mme BRIZZI et Mme AZKRI



Depuis la rentrée de septembre, l'accueil de loisirs, sous la direction de Charlotte et Jennifer, a repris la gestion du **périscolaire (garderie et cantine)** afin de faire de ces temps particuliers un moment de détente et de loisirs.

Toute l'organisation a été repensée afin de permettre aux enfants d'évoluer dans une structure épanouissante et agréable.

Une place est faite également au développement durable avec des actions écologiques (serviettes de table lavables, tri des déchets, récupération des restes de la cantine, etc) visant à réduire les coûts et l'impact écologique des temps périscolaires et à éduquer les enfants aux bons gestes pour la planète.

L'équipe est constituée de personnel aux compétences variées :

- Maryse accueille les enfants chaque matin et soir à la garderie,
- Charlotte et Karine s'occupent des maternelles à la cantine,
- Jennifer et Sylvie prennent en charge les primaires,
- et Manon intervient sur les deux groupes au besoin.

Elles sauront chacune apporter leurs idées et expériences.



Pour toute communication avec ces services, merci d'utiliser uniquement l'adresse mail :

**aldelumes@gmail.com**

L'accueil des **mercredis récréatifs**, dont l'organisation n'a pas changé, propose toujours des activités variées et ludiques entre 7h30 et 18h00 toute l'année (période scolaire) et en horaires libres.

L'accueil, encadré par Charlotte, Jennifer, Manon et Maryse, permet aux familles de profiter d'un moyen de garde hors temps scolaire et offre aux enfants (entre 3 et 14 ans) un lieu de loisirs diversifiés.

De nombreux projets à venir tels que : initiation yoga, découverte de différents sports, atelier pâte en polymère, atelier jeux de rôles, etc.

Les enfants présents sur le début de période ont déjà pu profiter d'une sortie sur le festival Tand'm de Charleville-Mézières pour assister au spectacle « L'île au trésor ».

L'échange intergénérationnel entamé l'an dernier avec la résidence Ducale de Villers-Semeuse se poursuit également, au plus grand plaisir des enfants et des résidents.



### CLSH



La gestion de l'**Extrascolaire** n'a quant à elle pas changé et à l'occasion des vacances de La Toussaint, l'équipe d'animation propose le thème : «dessine moi des vacances» et accueille vos enfants du 24 octobre au 04 novembre (fermeture le mardi 01/11).

Au programme (entre autres) : atelier dessin avec un intervenant extérieur, kinball, atelier bibliothèque, séance vidéo, ateliers créatifs, activités sportives, sortie à l'exposition avicole de Lumes et grand jeu «le dessin dans tous ses états».

Dossiers d'inscription et renseignements sur : [www.lumes.fr](http://www.lumes.fr)

Rubriques : Vivre à Lumes puis : Garderie, cantine, accueils de loisirs

Onglets : Cantine **ou** Garderie périscolaire **ou** Mercredis récréatifs **ou** Accueil des vacances



## RESERVEZ VOS DATES !

vous informe des prochaines manifestations à venir dans votre commune :

**Soirée Beaujolais du 18 novembre**  
feuille d'inscription dans ce numéro

**Soirée du Nouvel An**  
un flyer sera distribué semaine 44

**Soirée Téléthon du 3 décembre**  
bulletin d'informations distribué semaine 44

**Soirée Cabaret du 4 février 2023**  
un flyer sera distribué tout début janvier

**SOIREE  
BEAUJOLAIS**

**Vendredi 18 novembre 2022  
à 19 heures 30**

**à la salle des fêtes de Lumes**

Adulte = 14,50 €  
Enfant (- 12 ans) = 6 €

**Assiette de charcuterie  
fromage  
dessert  
et 3 verres de**

Soirée réservée  
aux habitants  
de Lumes  
et leurs invités

Pas de remboursement  
si annulation après  
la date limite  
d'inscription  
(13/11/2022)

places limitées  
à 150 personnes

Beaujolais  
nouveau

réservation  
en mairie

**Venez nombreux à nos manifestations**

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé

**FESTI Lumes**

**AFM**

**LA LIGNE DU DON 3637**

**Téléthon 2022**

**DEC 3**

Avec la participation de la Municipalité, des Ecoles et des Associations Lumichonnes suivantes :

**ATELIERS/TOURNOI FOOT**

**PESEE DU JAMBON**

**VENTE DE FLEURS**

**COURSE A PIED**

**MARCHE**

**RECUEIL DE DONS**

**TOURNOI DE BADMINTON**

**21ème TELETHON de Lumes**

**TOMBOLA**

**REPAS**

**CHASSE AU TRESOR**

**SOIREE DANSANTE AVEC SUN SEA NIGHT**

**BRIN DE ZIK AU MOMENT DE L'APERITIF AU REPAS**

Les Ecoliers Lumichons  
Le Club Loisirs Séniors  
La Boule Lumichonne  
L'Union Nationale des Combattants  
Lumes Courir  
La Balise  
Le Badminton Club de Lumes  
L'Association Sportive de Lumes  
Le Syndicat Avicole  
Les P'tits Loups  
Lumes Collections

**FESTI Lumes**

**REVEILLON  
SAINT-SYLVESTRE**

**Samedi 31 décembre 2022  
à partir de 20 heures  
à la salle des fêtes de Lumes**

**FESTI Lumes**

**Soirée  
CABARET**

avec repas animé  
par la chanteuse  
**SABINE**  
et

**Samedi  
4 février 2023  
salle des fêtes  
de Lumes**

L'enseignement primaire tend à se généraliser à partir du XIXe siècle. De nombreuses communes à l'image de Lumes s'emploient alors à la création de maisons d'école pour répondre aux besoins de leurs habitants.

Nous proposons donc ici de retracer l'historique de la vie éducative de Lumes à travers ses écoles. Il s'agit d'un compte-rendu permis par le travail de recherche de Pierre Billy (voir gazette lumichonne n°8) avec la participation de Joëlle Hordeaux pour les dessins de représentation.

C'est donc en 1827 que le conseil municipal décide la construction d'une première maison d'école au-dessus du lavoir alimenté par une source. Celle-ci est terminée en 1829 et accueille une classe mixte. Il s'agit de l'emplacement de l'actuelle cantine scolaire. Ce bâtiment était alors uniquement composé d'un rez-de-chaussée. Voici ci-dessous sa représentation supposée de l'époque, vue de la Grande Rue.

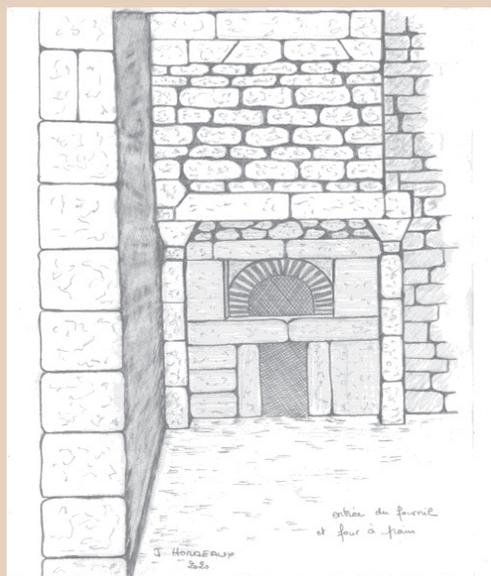


Ce n'est qu'en 1837 qu'est construit, pour l'instituteur, un logement qui est annexé juste derrière l'école (voir ci-dessous).



Sa construction aurait également permis l'édification d'un four à pain au niveau de l'appentis où était également entreposé le bois de chauffage (à droite de la représentation). Son accès et son utilisation s'effectuaient depuis l'intérieur du logement.

Ce four à pain a été découvert lors de travaux de modernisation de la cantine scolaire en 2019. En effet, il était muré depuis de nombreuses années. Il est désormais observable au travers d'une vitre derrière le nouvel escalier du bâtiment.



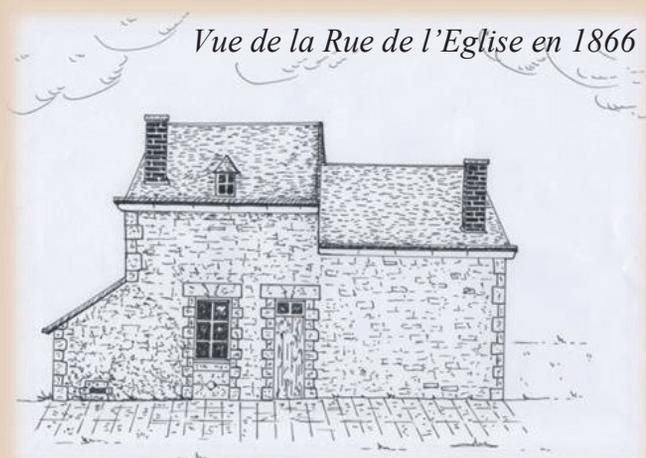
*Le four à pain tel qu'il devait être en 1837*



*Le four à pain au moment des travaux en 2019*

Il faut ensuite attendre 1866 pour voir évoluer la physionomie de l'école. En effet, il s'agit de la construction d'un étage et d'un grenier pour améliorer les conditions de vie de la famille de l'instituteur. Ce dernier décrivait alors un logement vétuste sans isolation convenable et qui nuisait à la santé de ses enfants.

*On peut également noter la construction en 1871 d'un appentis contre le logement, à côté du four, pour remiser le charbon.*



*On peut aujourd'hui observer ses vestiges avec les emplacements des chevrons de l'ancien toit.*

L'amélioration de l'école se poursuit dans les années suivantes, notamment en 1874, avec la construction de latrines (les besoins s'effectuant jusqu'alors dans la nature) et d'une cour. Il est également construit en 1880 l'étage complet du bâtiment pour améliorer davantage le logement de l'instituteur. On retrouve alors un bâtiment principal similaire à ce qu'il est aujourd'hui.

Les premières données chiffrées relatives à la fréquentation de l'école font état d'une cinquantaine d'élèves en 1901 (pour 308 habitants). Un chiffre suffisamment important pour la commune pour ordonner la construction d'un préau la même année. Il se trouve dans la cour, à droite du bâtiment principal.

Face à une fréquentation de l'école de plus en plus importante, il est décidé en 1907 de créer une classe enfantine. Cette dernière était à l'origine annexée à l'école mixte dans un local. Celui-ci a néanmoins vite montré son insuffisance. La classe enfantine a alors déménagé dans une nouvelle infrastructure construite en 1910 au niveau de la place actuelle.

L'aspect de ce nouveau bâtiment évolue très vite en raison de la nécessité d'ouvrir une classe de filles. Ainsi en 1912, un nouveau local est annexé à l'école enfantine. La première maison d'école dans la Rue de l'Eglise se transforme quant à elle en école de garçon.



L'accroissement du nombre d'élèves ne faiblit pas dans les années 1910 et 1920. En effet, le conseil municipal fait état d'un réel manque de place qui oblige même l'installation de deux baraquements provisoires.

La création de nouvelles classes est alors nécessaire. L'école enfantine se transforme donc en école maternelle en 1921/1922 et trois nouvelles classes sont ouvertes en 1925. Ces dernières s'établissent sur les côtés du bâtiment d'origine. Ainsi après les travaux, l'aspect visuel de cette école correspond à celle d'aujourd'hui.



Cette école finit par accueillir filles et garçons dans des classes séparées. En effet, le bâtiment Rue de l'Eglise sert à partir de 1935 de salle des fêtes pour la mairie. L'école des garçons déménage donc dans l'infrastructure de la place du village. Cette séparation des genres dans les classes reste en vigueur jusqu'aux années 1970.

Après la guerre, la fréquentation de l'école continue d'augmenter à tel point qu'il est décidé d'ouvrir une nouvelle classe en 1948. Elle est installée dans l'ancienne école, à la place de la salle de réunion de la mairie.

Le manque de place se fait donc toujours sentir et il devient obligatoire de construire un nouveau groupe scolaire. Celui-ci est envisagé par le conseil municipal à partir de 1948. Toutefois il met beaucoup de temps à sortir de terre et n'est achevé qu'en 1959 sur le terrain acheté par la commune en face de la place Pol Renard.



Plusieurs aménagements mineurs sont effectués dans ces établissements dans les années qui suivent. On peut par exemple citer la construction du préau de l'école maternelle en 1978.

La première maison d'école, quant à elle, gardera une utilité particulière puisqu'elle sera aménagée dès 1994 en cantine scolaire au rez-de-chaussée et en maison des associations à l'étage.

Ainsi cet historique des écoles de Lumes montre une évolution permanente pour répondre aux besoins des habitants du village. La municipalité a su s'adapter à cette croissance importante des enfants scolarisés. Les écoles ont représenté et représentent toujours des atouts pour le développement de la commune.



*Un grand merci pour le travail de Messieurs :*  
- Pierre BILLY pour la recherche.  
- Nicolas BILLY pour la rédaction de cet article.

## LE MOT DES PRESIDENTS D'ASSOCIATIONS



L'Association musicale de Lumes a repris ses activités depuis le 7 septembre. Pour rappel, les séances se déroulent les mercredis de 16h00 à 18h00 et jeudis de 16h45 à 18h00 au 1<sup>er</sup> étage de la bibliothèque. Depuis la rentrée, 6 enfants de CE2 et CM1 se sont inscrits (dont un garçon) ; ils sont tous du Lotissement Le Rult des fourneaux. Nous espérons que d'autres lotissements, et surtout parents, soient intéressés par nos activités ainsi que la ville de Lumes. La cotisation est de 20 € à l'année. Ne jamais oublier que la musique est l'art de produire et de combiner des sons agréables à l'oreille et, par la même occasion, l'oubli des jeux et consoles, ordinateurs etc ... ce qui a du bon pour vos enfants. Venez nous rejoindre, même pour un essai.

Le Président,  
M Bruno LAMOTTE.

Le Syndicat Avicole des Balcons de Meuse organise les 29 et 30 octobre 2022 son exposition avicole dans la salle des fêtes de Lumes.

L'entrée est gratuite et vous pourrez y découvrir des animaux de basse-cour : lapins, pigeons, coqs et poules riches en couleurs, de tailles et de races différentes (géants ou nains).

Vous aurez également la possibilité d'en acquérir pour créer ou compléter un élevage. Les éleveurs sont à votre disposition pour vous conseiller dans vos choix, et vous donner toutes les informations que vous souhaitez.

Le vendredi 28 octobre, les enfants du centre aéré sont invités pour une visite guidée suivie d'un goûter.

Venez nombreux seuls ou en famille et vous passerez un bon moment.

Le Président,  
M JACQUES BRAEMER

### *Syndicat Avicole des Balcons de Meuse* **12<sup>ème</sup> Exposition Vente Avicole**

## LUMES

### Salle des Fêtes

## 29 et 30 OCTOBRE 2022



**petite restauration et buvette**

## ENTREE GRATUITE



### LES JEUNES

Le Badminton Club de Lumes est fier de voir sa section «jeunes» monter en puissance cette saison. Plus de 20 jeunes sont inscrits sur ce créneau. L'objectif sera également de les inciter à se lancer en compétition. Le club devrait d'ailleurs accueillir la finale du Circuit Jeunes des Ardennes en mai.

### LES INTERCLUBS

Cette saison, 3 équipes mixtes (1 de plus que la saison dernière) seront engagées par le Badminton Club de Lumes en interclubs. Et pour la première fois, l'équipe première défendra les couleurs du club en 1<sup>ère</sup> division Ardennes, après son titre en D2 en 2021-2022.

Le Président,  
M Benoît PETIT



Les Ecoleiers Lumichons



organisent une

## BOURSE AUX JOUETS

PUERICULTURE, VETEMENTS

**DIMANCHE 06 NOVEMBRE 2022**

de 9h à 17h

à la salle des fêtes de Lumés

Entrée  
gratuite

**5 euros la table**

(1 boisson chaude + 1 part de gâteau offertes pour une réservation)

### INFOS et RESERVATIONS :

Madame GABORIT

Mail : [lesecoleierslumichons@gmail.com](mailto:lesecoleierslumichons@gmail.com)

Tél : 06 26 13 46 46

Petite  
restauration  
et buvette  
sur place



## MARCHE DE NOEL LUMES

LE SAMEDI 26 NOVEMBRE

DE 09H00 à 18H00

ET LE DIMANCHE 27

DE 09H00 A 13H00

Lieu : SALLE DE LA BIBLIOTHEQUE

DECORATION ARTISANALE  
IDEEES CADEAUX

VISITE DU PERE NOEL A 11H ET A 16H00  
LE SAMEDI 26 NOVEMBRE

CHANTS DE NOEL

BUVETTE – PETITE RESTAURATION

BIENVENUE A TOUTES ET A TOUS



## COLIS AUX SENIORS

Permanences en décembre dans la salle des fêtes :

Jeudi 8- Lundi 12- Mercredi 14 de 14h00 à 17h00

Pour les absents (maladie ou vacances), une distribution à domicile aura lieu les jours suivants.

## CONTENEUR A VETEMENTS SOLIDARITE ARDENNES CANCER



Le conteneur à vêtements (qui était près de l'entreprise ACPM, Grand Rue à Lumes) a été déplacé en face de l'atelier municipal (au bout de la Rue du Pont).

## PERMANENCES DES ELUS

La permanence des élus se déroule toujours les premiers samedis de chaque mois (les RDV seront affichés sur le panneau lumineux).

Pas de permanence en décembre et janvier.

Reprise le 4 février 2023.

Si besoin, s'adresser en mairie.

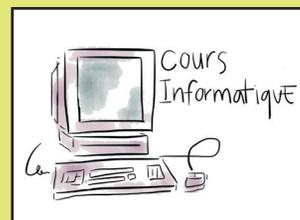
## RESTES ALIMENTAIRES DE LA CANTINE SCOLAIRE



Si vous avez des poules et si vous êtes intéressés pour récupérer des restes de la cantine, contactez le secrétariat de la mairie.

## COURS INFORMATIQUE

A partir du 07/11/2022, la Municipalité de Lumes renouvelle les cours informatiques le lundi après-midi de 13h45 à 14h45 ou de 15h00 à 16h00 (un flyer a été distribué dans chaque foyer en début de mois). Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à retourner le coupon d'inscription en mairie avant le 28 octobre.



*Félicitations à cette habitante de Lumes pour cette magnifique création à l'occasion d'Halloween.*



### A VOS PLUMES ...

Vous avez des remarques, des suggestions, vous voulez prendre la parole ... Laissez vos écrits au secrétariat de la mairie et nous les publierons (bien-sûr pas d'attaque personnelle ni d'injures).

### COMMUNICATION

Des informations en temps réel sont également diffusées sur le panneau lumineux et notre site Internet :

[www.lumes.fr](http://www.lumes.fr)

### DECHETTERIE

Lundi : 9h00 à 12h00

Mercredi : 14h00 à 17h00

Samedi : 10h00 à 12h00 / 14h00 à 17h00

### BIBLIOTHEQUE

Téléphone : 03.24.37.26.68

E-mail : [bibli.lumes08440@orange.fr](mailto:bibli.lumes08440@orange.fr)

 : Bibliothèque de Lumes

Ouverture du mardi au vendredi de 14h00 à 18h00 & samedi de 9h00 à 12h00

### ECOLE

Téléphone « MATERNELLE » : 03.24.58.01.68

Téléphone « PRIMAIRE » : 03.24.58.13.64

### ALSH - CLSH DE LUMES

Téléphone : 07.85.28.15.75

E-mail : [aldelumes@gmail.com](mailto:aldelumes@gmail.com)

 : Accueil de Loisirs de Lumes



### MAIRIE DE LUMES

Téléphone : 03.24.37.70.40

Télécopie : 03.24.37.42.99

E-mail : [mairie.lumes@wanadoo.fr](mailto:mairie.lumes@wanadoo.fr)

Horaires d'ouverture au public :

- Lundi : 9h00 à 12h00 / 15h00 à 17h00

- Mardi : fermé le matin / 15h00 à 17h00

- Mercredi : 10h00 à 12h00 / 13h30 à 17h00

- Jeudi : 10h00 à 12h00 / 15h00 à 17h00

- Vendredi : fermé le matin / 14h00 à 17h00



### ARDENNE METROPOLE

Standard : 03.24.57.83.00

Service EAU : 03.24.57.83.10

Service DECHETS MENAGERS : 03.24.57.83.18